

80172

Objet

Tarifs pour le  
creusement des fosses  
aux cimetières.

DATE DE CONVOCATION

17 novembre 1980

DATE D'AFFICHAGE

17 Novembre 1980

Nombre de conseillers  
en exercice 27

Nombre de présents 21

Nombre de votants 26

Pour 26

Contre

abstention

# Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt  
le vingt et un novembre

à 20 heures

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de M on sieur LIS.

Etaient présents : MM. LIS, FABER, Melle FOUCHÉ, MM. BOUTET, LACHAUD,  
BOUCHET, DUFOUR, PAPEAU, COLLE, MONTRON, POUGET, BOISARD, GUICHAOUA  
MAURELLET, BROTRÉAU, BERLAND, DUFEIL, PELLETIER, TAP, CABAL,  
Mme TACQUET.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BUJARD par M. BOUCHET - M. TETARD par M. DUFOUR  
BOULAN par M. BROTRÉAU

Absents : MM. POUMAILLOUX par M. BOUTET  
NAULIN par M. MONTRON  
VIAUD

Monsieur MONTRON

a été élu Secrétaire.

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 16 novembre  
1979, avait fixé les tarifs pour le creusement des fosses aux  
cimetières de ROYAN en prenant comme base l'indice national  
I.N.S.E.E. de la construction du deuxième trimestre 1979 égal  
à 510.

La Commission des Finances, réunie le 14 novembre 1980,  
propose d'actualiser ces tarifs en les indexant proportionnelle-  
ment à l'écart existant entre cet indice de la construction et  
celui du deuxième trimestre 1980, dernier indice connu, égal  
à 587.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

- Vu les propositions de la Commission des Finances en date du  
14 novembre 1980,

### D E C I D E :

- de fixer comme suit, à compter du 1er janvier 1981, les  
nouveaux tarifs pour le creusement des fosses aux cimetières  
et en tenant compte des difficultés rencontrées :

./....

Pour mémoire ancien tarif nouveau tarif  
(DCM du 16.11.79)

Sommes réclamées  
aux familles :

. Fosse simple	250 Fr	287 Fr
. Fosse double	350 Fr	402 Fr
. Fosse triple	600 Fr	690 Fr
. Fosse quadruple	800 Fr	920 Fr

o o o o

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre, messieurs les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



*[Signature]*  
Pierre LIS.

o o o o